

Tolérance zéro à Yerres pour les deux-roues bruyants

Article créé le jeudi 09 octobre 2003



A Yerres, le maire a mis en place début 2003 des mesures pour la verbalisation des dépassements de niveau sonore des deux-roues ; il vient maintenant de faire aménager spécialement un local pour que la police municipale puisse confisquer quelques jours les deux-roues trop bruyants.

En plus du sonomètre acquis récemment pour piéger les cyclomoteurs trop bruyants, le maire de Yerres (Essonne) a fait aménager spécialement un local pour que la police municipale puisse confisquer quelques jours les deux-roues trop bruyants. Le bâtiment, avec porte blindée et alarme, se trouve dans un endroit tenu secret. Les engins seront conservés 48 heures au moins, et les contrevenants ne pourront récupérer leur bien qu'à la condition d'avoir effectué les réparations nécessaires pour retrouver un niveau sonore réglementaire. Une restitution qui doit se faire sous contrôle de la police nationale.

Pour la police municipale, le but clairement affiché est de « *décourager les jeunes de trafiquer leur scooter. Avant, ils s'en sortaient avec une contravention et les deux-roues étaient immobilisés à leur domicile. Inutile de dire que cette mesure était rarement respectée.* »

Les sanctions prévues par la loi :

- amende de 68 € pour dépassement de niveau sonore,
- amende de 68 € pour échappement libre,
- immobilisation du véhicule (physique ou par rétention de la carte grise) ou convocation à la brigade de contrôle technique de votre département pour le contrôle des réparations effectuées. En cas de non présentation auprès de la brigade de contrôle technique, celle-ci poursuit les contrevenants.

Depuis le début de l'année, date à laquelle la municipalité s'est dotée du sonomètre, 71 procès-verbaux ont été dressés. En juillet, 12 deux-roues ont été immobilisés. Le chef de la police municipale garde néanmoins un discours nuancé : « *Certains achètent des pots qui sont tout à fait homologués, mais qui ne conviennent pas à leur cylindrée. D'autres, en revanche, savent très bien que c'est illégal.* » D'après les services de police, on commence déjà à ressentir les effets de ces mesures, puisqu'il semblerait que les amateurs de pots trafiqués commencent à faire des détours pour éviter Yerres.